

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt septembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **19**

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Gaëlle VERJUS, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **8**

Bruno DUMEIGNIL à Laurence AUDETTE, Patrick HERBIN à Catherine HAUETER, Didier LATHUILLE à Danièle CARTERON, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET, Chantal PASSET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, André PERRILLAT-AMEDE à Jean-Michel DELOCHE, Jean VULLIET à Gaëlle VERJUS

Excusée : **1**

Amandine DUNAND

Absents : **3**

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Danièle CARTERON

DEL2023-073 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SM3A

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-39 ;

Vu le rapport d'activité 2022 et la copie de la délibération d'approbation du compte administratif transmis par le Syndicat Mixte d'Aménagement Arve et Affluents (SM3A) le 31 août 2023 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 19 septembre 2023 ;

Considérant que le rapport d'activité pour l'année 2022 et la copie de la délibération d'approbation du compte administratif doivent, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, faire l'objet d'une communication au cours d'une séance public du Conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **A PRIS ACTE** du rapport d'activité 2022 transmis par le SM3A.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Danièle CARTERON



*Délibération transmise en Préfecture le 9 octobre 2023
Publiée le 9 octobre 2023*